

N°86
MAI
2024

Saint-Georges



du Bois

Bulletin Municipal

Associations P33/42
Brèves P43/44
Notre commune P45/47

Vie Scolaire P18/19
Conseil Municipal P20/30
Rétrospectives P31
Perspectives P32

Édito P2
Actualités P3/13
Travaux P14
Enfance/Jeunesse P15/17

Exposition 80eme
anniversaire de la bataille
de normandie (1944-2024)
à l'espace culturel
du 1er au 29 juin 2024

Exposition sur les
jeux olympiques à
l'espace culturel du 15
mai au 27 juillet 2024



Quelles sont les perspectives d'évolution démographique et les atouts de notre village ?

Les projets d'habitat en cours et à venir ont pour objectif d'amener Saint Georges du Bois tranquillement vers un seuil d'environ 2600 à 2700 habitants. Le recensement estimé de 2021 qui est entré en vigueur au 1er janvier de cette année nous attribue 2173 habitants, en



progression moyenne de 0,7% par an depuis 2015. Nous ne connaissons pas encore les résultats du recensement réalisé au début de cette année 2024.

Cette évolution prend toute sa place dans le PLU du Mans Métropole, notre village étant classifié en centralité de proximité. C'est-à-dire que nous répondons par nos équipements à une notion d'attractivité sur un périmètre restreint limité aux communes avoisinantes. La présence d'un pôle médical, d'un pôle paramédical, d'un supermarché, d'une école bien équipée, d'un centre d'accueil et de loisirs, d'un espace culturel, d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) sont autant d'éléments qui expliquent cette classification.

En harmonie avec celle-ci, notre ambition est de poursuivre l'accueil de nouveaux habitants dans une proportion modérée. C'est aussi grâce à cet apport que nos commerçants et nos associations pourront continuer à se développer. Le quartier en cours de construction du Clos des Hayes constitue la prochaine phase d'accueil de nouveaux habitants avec 36 futures familles boisgeorgiennes. La tranche 2 du Val de l'Orne sera sans doute le prochain projet d'habitations avec une capacité d'accueil d'une soixantaine de familles nouvelles. La qualité de vie dans notre commune passe aussi par la qualité de ses équipements et Saint Georges bénéficie à ce titre de plusieurs équipements réalisés ou rénovés depuis trois décennies : nouveau restaurant scolaire, nouvelle école primaire, accueil périscolaire entièrement rénové, mairie récente et récemment rénovée, création d'une M.A.M., d'un espace culturel, création d'un espace de jeux avec piste BMX et city stade, création d'un boulo-drome, nouveau terrain de football et très prochainement, nouveaux vestiaires. N'oublions pas l'acquisition et l'aménagement en commun avec Etival du plan d'eau de la rivière avec la maison de la rivière, disponible à la location pour les familles boisgeorgiennes.

Cette qualité de vie passe aussi par la qualité de notre environnement pour lequel nous avons développé et continuerons encore les chemins de randonnée. C'est aussi l'important effort de végétalisation commencé il y a deux ans qui se poursuivra. C'est encore l'installation d'ombrières photovoltaïques avec de nouveaux sites en projet, dans le but de proposer un dispositif innovant d'autoconsommation collective. Au niveau qui est le nôtre, nous avons la ferme volonté de prendre toute notre place dans le vaste chantier de la transition énergétique. Notre village vit et bouge, c'est sa force et son attractivité, pour le quotidien de ses habitants d'aujourd'hui et de demain, avec des élus au service de cette belle ambition collective.

Franck BRETEAU

Maire de St Georges du Bois
accueil@mairie-sgdb.fr

Le robot de tonte est opérationnel

Son acquisition a été votée dans le cadre du budget 2024 et son installation a été faite au mois d'avril.

Ce robot peut tondre jusqu'à 5ha et il va exercer son office sur l'ensemble des espaces verts localisés dans le secteur des terrains de sport.

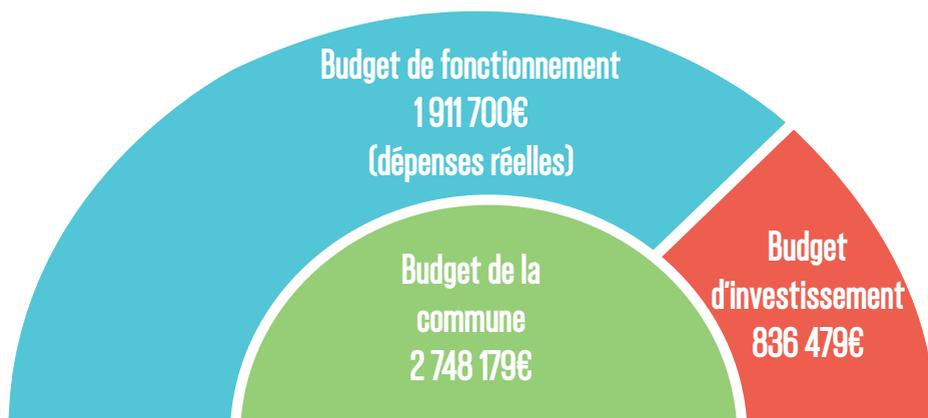
Il est équipé d'un dispositif anti-vol le rendant totalement inopérant en dehors du secteur géographique où il a été programmé. De plus, il est équipé d'une balise de localisation permettant de le retrouver où qu'il soit.

Son acquisition représente un investissement de 30000€ HT et permet d'économiser 6000€ par an d'intervention de tonte par un prestataire, soit un retour sur investissement de cinq ans.



Budget 2024

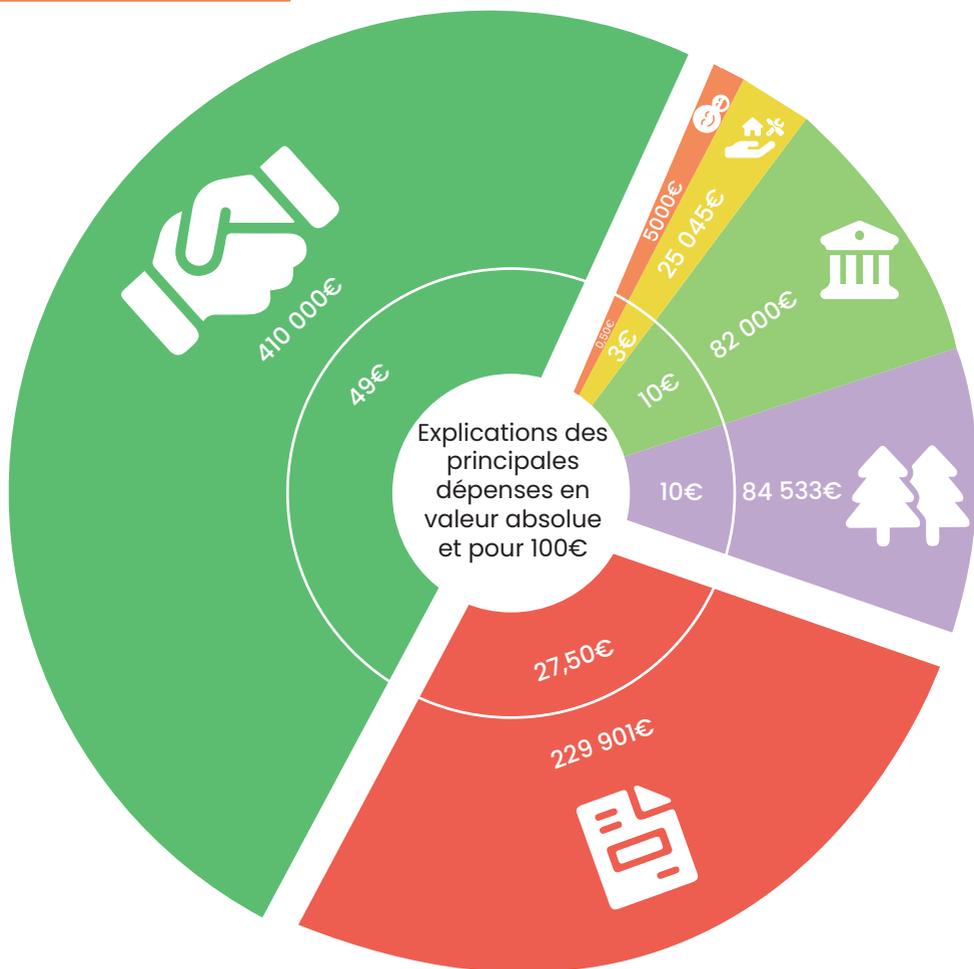
Le budget global de cette année 2024 (fonctionnement et investissement) est de 2 748 179€. Avec les graphiques (page 4 et 5) vous pouvez voir le budget attribué aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le montant des nouveaux investissements pour cette année atteint 836 479€.





- Charges de personnel
- Charges générales
- Service enfance et loisirs
- Entretien des bâtiments et extérieurs + Maintenance
- Fluides et Énergie
- Alimentation Cantine + Accueil Périscolaire
- Remboursements intérêts + Charges spécifiques
- Communication
- Subventions associations

Dépenses Réelles: **1 911 700€**



- Services à la population (Construction M.A.M)
- Vie Associative et Culturelle (Provision extension Salle Associative)
- Amélioration cadre de vie (Plantations/Chemins/Espace extérieurs)
- Autres
- Amélioration patrimoine (Travaux École/Logement/Église)
- Enfance et jeunesse (Chauffage accueil périscolaire/Mobilier/Restaurant scolaire et peinture)

Dépenses Réelles: **836 479€**

Augmentation de la taxe foncière

La taxe foncière sur les propriétés bâties va être augmentée de 0,5 % en 2024 afin de continuer à compenser l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune et en particulier celles liées au personnel avec la revalorisation du Smic et du point d'indice pour les agents communaux.

Cela représente en moyenne 15 € par habitant, une recette fiscale qui s'enrichira de 8 000 € pour l'année 2024 et un taux d'imposition qui passe à 31,2 %.



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Fiscalité professionnelle unique

Par délibération du 16 novembre 2023, Le Mans Métropole a décidé d'opter pour un régime de fiscalité professionnelle unique (FPU).

Avec l'application de ce régime fiscal, Le Mans Métropole se substitue à ses communes membres pour la perception de la fiscalité professionnelle sur l'ensemble du territoire.

Les impositions concernées sont :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- La fraction de TVA nationale en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- La dotation de compensation de la suppression de la part salaires (CPS) intégrée dans la dotation globale de fonctionnement
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- La taxe additionnelle sur la foncier non bâti (TAFNB).

Ce transfert implique que l'ensemble des décisions relatives à la fiscalité économique (notamment les taux et les exonérations fiscales) soient recentrées au niveau intercommunal.

Cela implique également une harmonisation des taux de CFE.

Pour Saint-Georges-du-Bois, le taux communal de CFE était de 8.69% et le taux additionnel de Le Mans Métropole de 11.89%, soit un taux global de 20.58%.

Le taux global moyen de l'ensemble des communes de la métropole s'élève à 27.39%.

Ce taux deviendra le nouveau taux s'appliquant sur l'ensemble du territoire.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Taux	21.94%	23,30%	24,67%	26,03%	27,39%

Toutefois, un lissage de l'augmentation du taux est prévu sur 5 ans.

Cette modification s'accompagnera également d'une uniformisation des bases minimums d'imposition qui seront également lissées jusqu'en 2028.

Nouvelle secrétaire générale à partir du 8 juillet

A droite sur la photo, Peggy PINATON reprend le poste de secrétaire générale occupé depuis novembre 2020 par Emilie POLFLIET à gauche.

Nous vous présenterons plus amplement la nouvelle secrétaire générale de la commune dans le prochain bulletin.



Opération «Coeur de Bourg»

Une réunion avec les riverains du projet « coeur de bourg » et les commerçants s'est tenue en Mairie le 16 avril, animée par les élus.

Après la précédente rencontre pilotée par le cabinet d'urbanisme LAU, chargé d'accompagner les collectivités (commune de Saint Georges du Bois et Le Mans Métropole) qui avait entraîné des inquiétudes légitimes chez certains participants, les élus ont souhaité reprendre l'initiative de la concertation. Un nouveau schéma fonctionnel du périmètre du projet a servi de base aux échanges, lequel a permis de rétablir la sérénité nécessaire à l'élaboration d'un tel projet.

Franck BRETEAU, Maire, a souligné que les élus avaient entendu les préoccupations qui se sont exprimées collectivement et a tenu à rappeler qu'elles rejoignent les demandes de l'équipe municipale. En effet, les élus ont toujours eu le souhait de sécuriser la fréquentation piétonne et le flux auto sur la place de la Mairie, laquelle est, en l'état, particulièrement dangereuse de par l'absence d'espaces différenciés pour les piétons et les voitures.

Ce nouveau schéma a pour ambition de créer un espace piétonnisé sécurisé et de garantir des places de stationnement en nombre au moins équivalent à l'existant.

Le Maire a présenté la nouvelle esquisse ci-dessous qui garantira un nombre de places d'environ 43 (contre 33 dans la configuration actuelle) à prendre en partie sur la place actuelle et en partie derrière le monument aux morts, sur un terrain à acquérir, avec création d'une voie de liaison.

La rue des Lilas ne débouchera plus sur la place de la Mairie afin de rendre à celle-ci un caractère apaisé et mettre ainsi fin aux véhicules de passage. La création d'une nouvelle rue à double sens est envisagée depuis la rue du Mans vers le pôle para-médical, à partir des terrains détenus par les collectivités. Le sens de circulation de la partie basse de la rue des Lilas restera à décider : maintien du double sens ou sens unique en montant.

Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter le nouveau quartier d'habitation sur la partie Est du périmètre d'intervention, c'est à dire sur les terrains détenus par les collectivités ainsi que sur un terrain restant appartenir à des particuliers. Des négociations d'achat vont être lancées par Le Mans Métropole.

Dans cette nouvelle partie, le projet à ce jour prévoit 15 à 17 logements répartis sur quatre groupes de bâtiments. Le bâtiment le plus important pourrait accueillir 8 logements. Des stationnements à la parcelle ou semi-enterrés sont envisagés, ces derniers étant rendus possibles grâce à la topographie du terrain.

Pour desservir ce petit quartier, une nouvelle voirie serait créée qui reliera la rue du Mans à l'actuelle rue des Lilas. Cette voie nouvelle serait en prolongement de la rue des Lilas. C'est à partir de cette nouvelle voie qu'il sera possible de

rejoindre la place Pasteur avec les cabinets para-médicaux et le dentiste. Nous vous présentons différentes esquisses avec des perspectives selon l'emplacement de départ, afin de faciliter la compréhension du projet. Un traitement qualitatif du square Bellevue sera réalisé à cette occasion qui privilégiera la végétalisation mais qui pourra aussi accueillir quelques mobiliers urbains.

De nombreuses phases restent à maîtriser dont l'acquisition de la partie du foncier non encore détenue, l'interrogation des professionnels de l'habitat sur la faisabilité du projet et leur volonté d'y investir, la réalisation du chiffrage des propositions et la recherche des optimisations techniques et financières ainsi que l'approfondissement du dessin des espaces publics, y compris les stationnements.

Ce projet, dans sa réalisation future, pourra être phasé en fonction notamment des contraintes foncières.

Légende des esquisses :

Esquisse 1 : Plan de l'aménagement centre bourg

Esquisse 2 : Vue à partir de la place Pasteur avec la rue des lilas et la rue du Mans

Esquisse 3 : Vue à partir de la rue des lilas vers la rue du Mans



Rue du mans

Nouveau quartier (vue du dessus)

Division en deux logements

Stationnement à la parcelle

8 logements collectifs

T4 au T1 - Bâti R+1+Attique

Accès commun

15 places de stationnement semi-enterrées

4 logements intermédiaires

T3- T4 - Bâti R+1+ Combles

Accès indépendant pour chaque logement

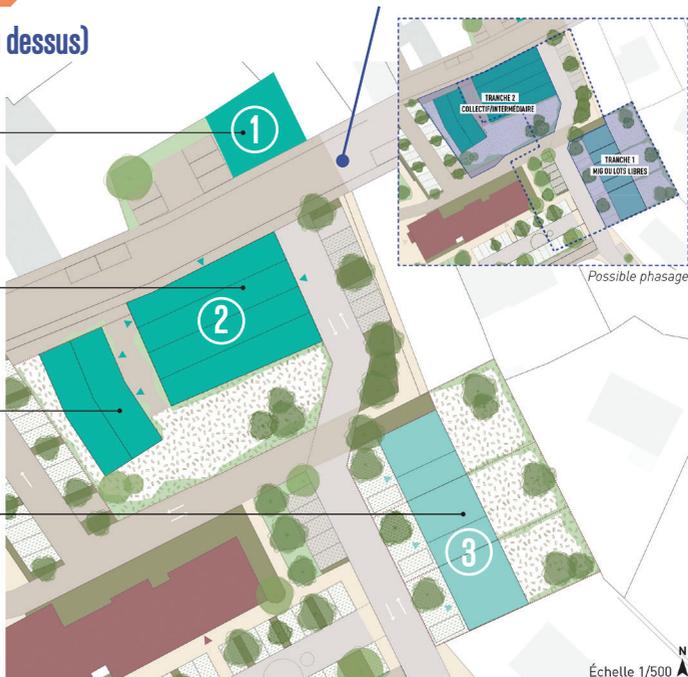
Stationnements associés au collectif

3 maisons individuelles

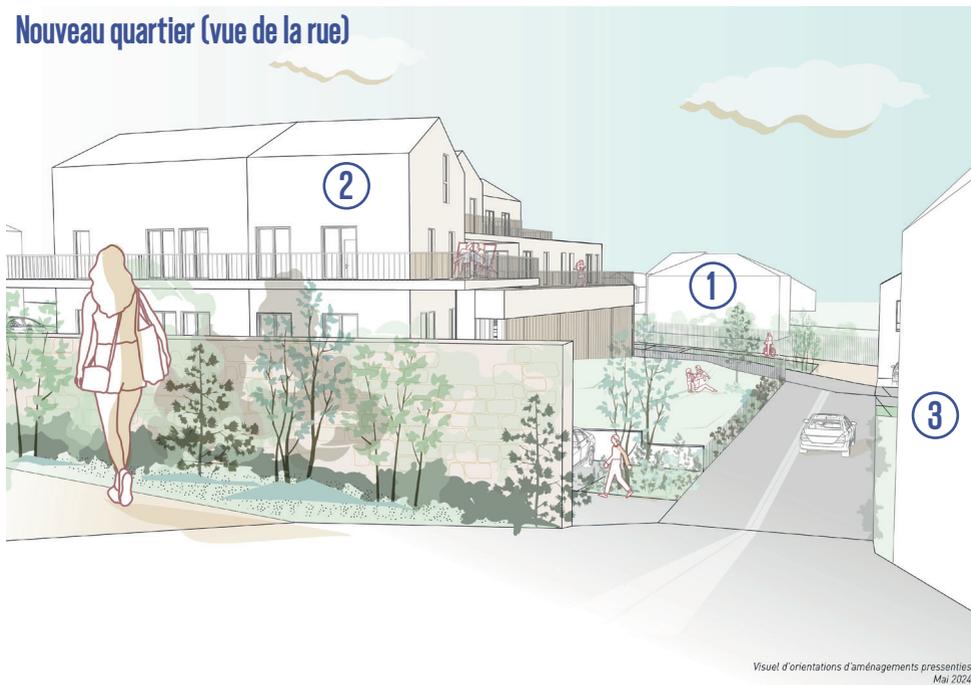
Maisons individuelles groupées ou lots

libres - Mitoyenneté - R+1

Stationnement à la parcelle



Nouveau quartier (vue de la rue)



Visuel d'orientations d'aménagements présenties
Mai 2024

Révision du SCOT-AEC : Période de concertation

Le Schéma de Cohérence Territoriale- Air Energie Climat (SCOT-AEC) est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle du Pays du Mans, c'est-à-dire 92 communes regroupées en six territoires intercommunaux (dont Le Mans Métropole) représentant 316000 habitants. Il s'agit d'élaborer un projet de territoire à l'horizon de 20 ans en reprenant un certain nombre de sujets qui participent directement à la qualité de la vie (ex : qualité de l'air, bruit, mobilité, place de l'agriculture, nouveaux modèles d'aménagement pour prendre en compte la diminution des terrains constructibles disponibles, etc...) et en respectant des documents de normes supérieures élaborées au niveau régional tels que le schéma d'aménagement régional (SRADDET).

Une période de concertation démarre qui comprend la mise à disposition du projet de révision du SCOT disponible au siège de chaque intercommunalité (immeuble Condorcet, avenue François Mitterrand au Mans), des réunions publiques et la possibilité d'envoyer vos remarques à l'adresse électronique suivante : scot@paysdumans.fr ou en écrivant à l'adresse du Pays du Mans (15/17 rue Gougéard, 72015 LE MANS).



3 réunions publiques auront lieu sur le territoire de Le Mans Métropole :

- **Mercredi 19 juin à 18h30** à la salle Bulle à Arnage
- **Lundi 1er juillet à 18h30** à la ferme de l'Epine à Rouillon
- **Mardi 09 juillet à 18h30** à l'espace culturel SCÉLIA à Sargé-Lès-Le Mans

Modification n°2 du P.L.U communautaire

Dans le cadre du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Le Mans Métropole, il sera procédé à une enquête publique du 18 Juin au 17 Juillet 2024. Cette modification concerne indifféremment plusieurs communes de la métropole. Elle vise principalement la place de la nature en ville et clarifie plusieurs dispositions du règlement, notamment sur la gestion des eaux pluviales. Ce projet comprend aussi quelques ajustements du plan de zonage des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)

Le siège de l'enquête publique est situé à l'hôtel de ville du Mans, siège de la Métropole. Les dates et horaires des permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur sont les suivantes :

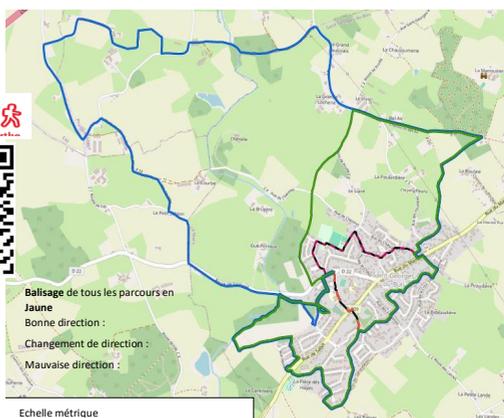
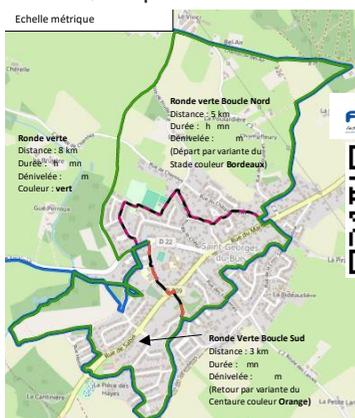
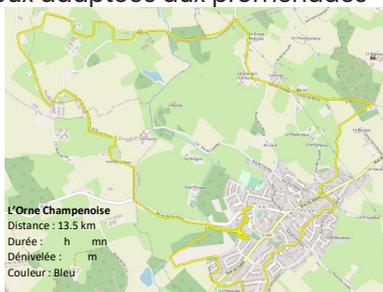
Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
Mardi 18 juin 2024 de 9h00 à 11h30	Hôtel de ville du Mans, Place Saint-Pierre 72000 LE MANS
Samedi 29 juin 2024 de 9h30 à 12h00	Mairie de Trangé, 1 rue de la Mairie Place de l'Eglise 72650 TRANGE
Mercredi 3 juillet 2024 de 14h00 à 16h30	Pôle culturel – Salle des Arts de Champagné 12 rue Célestin Freinet, 72470 CHAMPAGNÉ

Lundi 8 juillet 2024 de 14h00 à 16h30	Mairie d'Allonnes, Esplanade Nelson Mandela 72700 ALLONNES
Jeudi 11 juillet 2024 de 9h00 à 11h30	Mairie de Mulsanne, Place Jean Moulin 72230 MULSANNE
Mercredi 17 juillet 2024 de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville du Mans, Place Saint-Pierre 72000 LE MANS

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi vous adresser à la Mairie ou consulter notre site internet ou celui de la Métropole. Des affiches précisant les modalités de concertation sont consultables en Mairie et sur l'espace public, au Val de l'Orne et au Champ de la Grange.

Chemins de randonnée

Certains d'entre vous ont pu apercevoir les équipes de la Fédération Française de Randonnée (FFR) de la Sarthe effectuer le balisage de chemins, sur le parcours connu de longue date, d'autres ont découvert un balisage jaune dans les rues et espaces verts du village. Il s'agit d'une opération de mise aux normes par la FFR du grand circuit historique de Saint Georges, « L'Orne Champenoise », et d'y ajouter celui de la « Ronde Verte », patiemment développé au cours des acquisitions le long de la rivière. Ce dernier parcours de 8 km, est complété de 2 variantes, qui ont permis de créer une boucle Sud de 3 km au profil vallonné, et une boucle Nord de 5 km, plus plate, toutes deux adaptées aux promenades familiales avec de jeunes enfants. Une fois les relevés terminés par la FFR, ces circuits seront présentés sur le panneau de départ qui sera déplacé face à la sortie du parking de l'école, début du balisage de tous les circuits. Sur ce panneau, un QR Code à scanner, permettra de charger l'application gratuite de la FFR « Ma Rando » qui offre l'accès aux circuits balisés de la FFR, et par géolocalisation, affichera en tête de liste, les parcours de Saint Georges Du Bois.



Ouverture d'un cabinet de naturopathie et réflexologie



C'est au début de ce mois de Juin qu'Éline BASSAN a ouvert son cabinet de naturopathie et réflexologie, place Pasteur, avec les autres praticiens paramédicaux.

Installée à Saint Georges du bois depuis fin 2020, Eline BASSAN a suivi une formation de deux ans avant de s'installer sur notre commune. Nous l'avons reçue quelques semaines avant l'ouverture de son cabinet afin d'en savoir plus sur cette pratique.

« La naturopathie a pour mission la préservation des équilibres de l'organisme grâce à un mode de vie adapté et en harmonie avec son environnement. Aussi loin que l'on remonte, l'Homme a puisé dans la nature tous les éléments qu'elle a mis à sa disposition. C'est avec Hippocrate que les vertus guérisseuses de la nature ont été vulgarisées ».

- Comment fonctionnez-vous ?

« La naturopathie prend en compte l'individu dans son entier, physiquement, psycho-émotionnellement et énergétiquement. Nous mettons à disposition toutes les méthodes naturelles pour sauvegarder le capital santé de nos consultants ».

- Vous n'êtes pas médecin ?

« Non, nous ne sommes pas des médecins. La naturopathie ne pose pas de diagnostic, ne soigne pas de maladie et ne prescrit pas de médicaments. Le travail se fait **de concert avec les médecins**, c'est une approche complémentaire. Le naturopathe joue un rôle important dans la **prévention**, c'est en quelque sorte un éducateur de santé.

- Vous proposez aussi de la réflexologie, de quoi s'agit-il ?

« Chaque partie du corps est représentée par une zone appelée zone réflexe. La réflexologie permet, via la stimulation de ces zones, de renforcer les capacités d'auto guérison de notre organisme. Grâce à la réflexologie, il est possible d'agir sur tous les organes du corps humain.

- Les deux pratiques sont-elles complémentaires ?

« La synergie des réflexologies auxquelles, je suis formée (faciale, crânienne et auriculaire) permettront d'aider votre corps à retrouver lui-même le chemin vers le mieux-être et atteindre l'équilibre.

- Qui peut s'adresser à vous ?

« La naturopathie s'adresse à tous ceux qui recherchent une meilleure qualité de vie à travers **une pratique d'accompagnement qui ne se substitue pas à une consultation médicale auprès d'un professionnel de santé** ».

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 18h

Rendez-vous par courriel :

eline.naturo@gmail.com

ou par téléphone au [06.02.45.14.84](tel:06.02.45.14.84)

Site internet : eline-naturo.com



Eline Bassan
NATUROPATHE & RÉFLEXOLOGUE

☎ 06 02 45 14 81
✉ eline.naturo@gmail.com
🌐 www.eline-naturo.com
📍 1 place Pasteur
72700 St Georges du Bois

Sein rendez-vous

Nouveauté au cabinet de kinésiologie !

Dès maintenant, je vous propose des séances de réflexologie crânio-sacrée, soit un travail sur toute la colonne vertébrale et du crâne au sacrum.

Egalement, via le test musculaire, une zone du corps sera travaillée plus particulièrement. C'est une technique douce et complète issue de l'ostéopathie dédiée à l'écoute du corps qui vise à constater les perturbations fluidiques et les corriger pour restituer une respiration.

En préventif ou pour des blocages corporels, un stress particulier ressenti dans le corps.

Séance d'1h15 à 1h30 - 80 €.

Prévoir une tenue confortable car vous êtes alternativement sur le dos et le ventre tout au long de la séance.

De l'enfant à la personne âgée (capable de faire cette alternance sur la table de massage).

Informations et prise de rdv : [07.69.25.25.19](tel:07.69.25.25.19) ou via le site www.laurence-kinesiologie.com

Laurence Manceau, certifiée en kinésiologie et réflexologie crânio-sacrée
1 place Pasteur à St Georges Du Bois.

Nouveaux passages piétons au Parc des Hayes

Dans le lotissement du Parc des Hayes, avenue des Constellations et à l'intersection avec la rue Andromède et Cour de la Licorne, deux passages piétons ont été créés à la demande du comité MOBY pour sécuriser le trajet domicile-école des scolaires pouvant emprunter cet itinéraire.



PAT PIZZA

Pat'Pizza, présent tous les mercredis sur la place de la Mairie, à partir de 17h

06.85.66.11.57

Pour un meilleur service pensez à réserver

Retrouvez toutes mes pizzas sur:

www.patpizza.fr

Changement des lavabos à l'école maternelle

Les deux lavabos dans le couloir des classes de maternelle moyenne et grande section ayant subi l'épreuve du temps ont été changés, ainsi que les robinets à poussoirs remplacés par une commande à levier plus accessible pour les petits bras.



OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Petits chantiers d'amélioration du cadre de vie pendant les vacances scolaires.



En partenariat avec les communes du Bocage Cénomans.

Pour les jeunes du Bocage Cénomans de 14 à 17 ans
PLACES LIMITÉES

- 1- Demande le dossier d'inscription
- 2- Postule dès que les chantiers sont annoncés.

15 €/JOUR
3H/JOUR
5 JOURS MAX



CONTACT :
SERVICE JEUNESSE DU BOCAGE CÉNOMANS
02 43 83 51 97
enfancejeunesse@bocagecenomans.org

Chantier Argent de poche

Dans le cadre des chantiers argent de poche, la commune a répondu favorablement à la sollicitation du syndicat intercommunal du Bocage Cénomans pour accueillir des jeunes du territoire durant les vacances scolaires de Printemps, afin de leur confier des petits travaux d'entretien (peinture et désherbage de massifs).

C'est au total 6 jeunes qui ont travaillé trois heures par jour, par groupe de deux, pendant une semaine le matin ou l'après-midi, qui ont été rémunérés 15 € par jour. Merci à eux pour leur courage et investissement dans cette expérience qui contribue à l'embellissement de notre village et constitue une première approche du monde du travail.



Le service enfance :



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'accueil de loisirs du Bocage Cénomans ouvre ses portes du 08 juillet au 02 août sur l'école publique J.Y Cousteau située au 3 rue du bordage à Pruillé le Chétif et du 05 au 30 août dans les locaux de l'accueil périscolaire de Saint Georges du bois au 24 rue de Sablé.

Le programme d'activités sera disponible fin juin sur le site du Bocage Cénomans : <https://syndicat-bocage-cenomans.fr/>

Inscriptions et réservations sur l'espace famille mi-mai. Les réservations pour l'ALSH de l'été sont au forfait : réservation sur la semaine complète avec possibilité de retirer une journée par semaine, quelle que soit la semaine.

Mini camps

Trois mini-camps sont proposés cette année aux enfants de 6 à 11 ans :

- Du 15 au 19 juillet sur la base de Saint Léonard des Bois : thème aventure et bien être.
- Du 22 au 26 juillet sur la base de Roëz sur Sarthe : thème nautique
- Du 26 au 30 août sur la base de loisirs de Brûlon : thème multi-activités

Inscriptions et réservations également sur l'espace famille mi-mai.



Accueil de loisirs des mercredis, rentrée de septembre 2024 :

Le Bocage Cénomans dispose désormais de deux accueils de loisirs pour les mercredis

Sur saint Georges du Bois, au 24 rue de Sablé peuvent être accueillis :

- 24 enfants de 3 à 5 ans
- 36 enfants de 6 à 11 ans

Sur Chaufour Notre Dame, au 12 rue de la Denisière peuvent être accueillis :

- 24 enfants de 3 à 5 ans
- 24 enfants de 6 à 11 ans

Les deux accueils disposent du même fonctionnement :

- Accueil du matin de 7h45 à 9h00
- Accueil du soir de 17h00 à 18h30
- Accueil d'une heure le midi pour les inscriptions à la demi-journée : entre 13h00 et 14h00 sur Saint Georges du Bois et entre 13h15 et 14h15 sur Chaufour Notre Dame.

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des mercredis débuteront courant juin pour les familles résidentes. Il sera possible de s'inscrire sur l'ensemble de l'année scolaire 2023-2024. Si vous n'avez pas encore de compte sur l'espace famille, contactez-nous !

Le Bocage Cénomans est en recherche constante d'animateurs afin de compléter

ses équipes d'animations. N'hésiter pas en parler autour de vous. Des aides financières sont proposées par la CAF et le département pour la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Contact : Cindy BRÛLÉ à : accueilloisirs@bocagecenomans.org



Le service jeunesse :

Tout au long de l'année, le service jeunesse du Bocage Cénomans propose aux enfants de 11 à 17 ans des activités et séjours dont le contenu est inspiré de leurs envies et besoins. Cette année 2024 encore, les jeunes ont eu l'occasion de participer au séjour neige (11-17 ans) en mars puis ils pourront profiter de la mer au séjour pré-ados (11-14 ans) du 29 juillet au 4 août.

Pendant les vacances scolaires, un programme d'activités sportives, culturelles et manuelles est proposé dans le cadre des Tickets Sports. Pour participer à ces activités, il suffit de s'inscrire sur l'espace famille et de se rendre le jour de l'activité à la mairie de Saint Georges du Bois où une navette conduit les jeunes directement sur le lieu de l'activité. Les enfants en classe de CM2 pourront profiter des activités des Tickets Sports dès le mois d'août. Les prochaines activités Tickets Sports auront lieu du 19 au 30 août 2024 et du 21 au 25 octobre 2024.



Les jeunes peuvent également monter eux-mêmes leur projet (concert, évènement sportif ou culturel, séjour...) accompagnés par les animateurs. Il faut pour ça contacter Antoine ou les animateurs pendant les vacances pour échanger sur les désirs des jeunes. En ce moment, un groupe de 12 adolescents réalise un projet de séjour en Grèce pour l'été 2024. Vous en entendrez certainement parler car ils commencent leurs actions sur le territoire pour récolter des fonds pour leur départ.

L'ensemble de ces offres est soumis à l'adhésion jeunesse individuelle et annuelle valable du mois d'août au mois de juillet de l'année suivante. Le montant de cette adhésion est de 1% du quotient familial.

Pour les jeunes de 14 à 17 ans, il est possible de participer à un chantier argent de poche. En échange de travaux dans ta commune par jour pendant 5 jours, tu reçois 5€ d'argent de poche par heure travaillée. Pour postuler, il faut compléter le dossier d'inscription à demander à l'adresse :

enfancejeunesse@bocagecenomans.org

Le service petite enfance :

Les actions parentalité

Un spectacle tout doux a été proposé le mercredi 20 mars dans la salle multifonction de Fay, intitulé « souffle ». De plus, un atelier découverte de la sophro ludique sur les « émotions » pour les parents et leurs enfants de 2 à 3 ans, a été

proposé par Anne Lavenant, sophrologue dans la salle panoramique de la mairie de Pruillé-le-Chétif.

Les actions parentalité reprendront dès septembre 2024 telles que :

- La P'tite Parentaise du Samedi : Temps d'échange et de partage avec parents et enfants de 0 à 4 ans au sein du multi accueil de Pruillé le Chétif
- Les ateliers du P'tit Rat Conteur : Atelier lecture et comptine à thème un vendredi matin par mois (bibliothèque de St Georges du Bois ou de Trangé).
- Les Ateliers Cuisine : Pour parents et enfants de 6 à 11 ans dans la cuisine de Pruillé le Chétif.

Et bien d'autres actions à découvrir sur le programme « parentalité 2024 » sur le site du Bocage Cénomans : <https://syndicat-bocage-cenomans.fr/>

Contact : Mathilde Grandin à : petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

A venir...

L'inscription aux passerelles de la petite enfance vers l'école maternelle est ouverte, vous pouvez vous rendre sur le site sur Sivom du Bocage Cénomans. Si vous avez un enfant né en 2021, qui entre dans une école du territoire en septembre, nous vous invitons à découvrir nos actions. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mathilde au [02.52.19.21.80 \(1\)](tel:02.52.19.21.80) ou par mail : petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

Le projet social

Les élus et agents des 5 communes membres du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans ont travaillé ensemble à la redéfinition de leurs objectifs courant 2023.

En janvier 2024, est né le nouveau Projet Social de Territoire qui fixe les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité sur notre territoire jusqu'en 2028.

Ce projet est mené avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : écoles, accueils périscolaires, associations, professionnels, il a pour ambition de nourrir les besoins familles du territoire... découvrez de nouvelles concrétisations à venir ! Pour plus d'informations : Lise DEVAUX, coordinatrice territoriale en action sociale, coordination@bocagecenomans.org, [02 43 83 51 97](tel:02.43.83.51.97).

Les moyens d'informations proposés sur St Georges du Bois

- Trois bulletins par an
- Un site internet www.sgdb72.fr comptant plus de 4000 visites par mois
- Une application pour smartphone avec une rubrique sondage à travers laquelle vous êtes régulièrement consulté
- Tableau d'informations interactif en facade de mairie

Découverte d'activités sportives

L'école Trompe Souris permet aux enfants de découvrir des activités sportives dont certaines sont moins pratiquées du grand public. Il en est ainsi de l'escrime. L'équitation est aussi une activité très attractive que beaucoup d'enfants ont découvert à cette occasion.

Période des projets de Février à Avril :

Poney Club :

Découverte de l'équitation par les 3 classes de la maternelle : 6 séances de 2 h par classe au Poney Club Allonnes



Escrime : CP/CE1- CM1 et CM2

Salle associative : 6 séances par classe



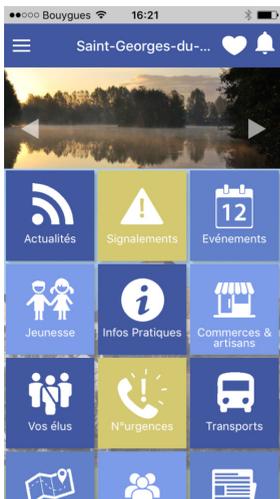
Journée du Sport :

Lundi 6 Mai, l'équipe enseignante de l'école maternelle et élémentaire a organisé une journée sportive sur le sport et le bien-être.

Des groupes d'élèves de différents niveaux allant de la petite section au CM2 ont découvert ou redécouvert différents sports sous forme d'ateliers de 20 minutes tout au long de la journée. Ils ont ainsi pu pratiquer la zumba, l'athlétisme avec le relais, le hockey, la pétanque, la lutte et le volley assis qui leur a permis de se sensibiliser à l'handisport.

Cette journée s'inscrit dans la continuité du projet pédagogique de l'école qui a organisé tout au long de l'année des activités sportives spécifiques comme l'équitation pour la maternelle, le patin à glace et l'escrime pour l'élémentaire.

Outre les enseignants, les élèves ont été accompagnés par environ quinze parents et trois volontaires européens, Simone, Cathrin, et Candela. Arrivant d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, ils séjournent en France dans le cadre de leur service civique réalisé en partenariat avec La Maison de l'Europe du Mans.



Pour rester au courant des dernières actualités et alertes, téléchargez l'Application mobile «My Mairie» et choisissez St-Georges du Bois



26 Mars 2024

Le Mans métropole : transfert de la police de publicité

Le pouvoir de police de la publicité comprend :

- Les autorisations individuelles d'installations d'enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires (articles L581-9, L581-18 et L581-44 du code de l'environnement)
- Les arrêtés réglementaires édictés en la matière
- Les arrêtés portant mise en demeure ou amende administrative en cas d'installation irrégulière (L581-26 à L581-33 du code de l'environnement)

Ce pouvoir est actuellement exercé par le maire.

En revanche, au vu de la complexité de la matière et sa proximité avec les règles d'urbanisme, le conseil municipal a accepté, par délibération du 17 janvier 2023, de confier aux services de Le Mans Métropole l'instruction des autorisations d'enseignes, pré-enseignes et de publicité. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence car le maire reste compétent pour signer les arrêtés d'autorisation ou de refus.

Toutefois, la loi « climat et résilience » du 22 août 2021 a prévu un transfert automatique de cette compétence à la Métropole à compter du 1er juillet 2024, sauf si une délibération prise avant le 30 juin 2024 s'y oppose. Ce transfert de compétence impliquerait que toutes les autorisations et arrêtés seraient signés par le président de Le Mans Métropole et non plus par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence de la police de publicité.

Le Mans métropole : convention pour l'acquisition de dispositifs de vidéo-protection

Dans le cadre de la mise en oeuvre des missions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Le Mans Métropole et les communes membres ont mené une réflexion sur une coopération en matière de vidéo protection. Cette concertation a amené Le Mans Métropole à décider d'assister les collectivités qui le souhaitent dans le déploiement d'un programme de vidéo protection, au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Sur la base de l'article L132-14 du Code de la Sécurité Intérieure, cette proposition de coopération consiste en l'acquisition, l'installation, l'entretien, la maintenance de dispositifs de vidéo protection qui sont mis à la disposition des communes.

Les communes conservent, par ailleurs, la possibilité d'acquérir des dispositifs de vidéo protection complémentaires, en respectant les caractéristiques techniques des caméras acquises par la Métropole. La maintenance des caméras ainsi acquises par les communes pourra être assurée par le prestataire de la Métropole moyennant refacturation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention fixant le cadre et les modalités de cette coopération entre Le Mans Métropole et ses communes membres.

Approbation du compte administratif 2023

En introduction, M. Rigaud, conseiller aux décideurs locaux de la Direction départementale des finances publiques, présente l'analyse financière de la collectivité pour 2023.

Mme HUBERT, adjointe aux finances, présente ensuite le compte administratif de 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses	1 532 261,47
Recettes	2 322 389,28
EXCÉDENT	+ 790 127,81

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses + restes à réaliser dépenses	992 675,13
Recettes + restes à réaliser recettes	921 825,55
DÉFICIT	- 70 849,58

Après que le maire se soit retiré de la salle du conseil en application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif.

Vote des impôts locaux

Le maire rappelle le montant des taux de 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 30.70%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24%
- Taxe d'habitation : 12.20%

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la taxe foncière (bâti) d'un demi-point (31.20%) ce qui implique une augmentation corrélée de la taxe d'habitation qui s'élèvera à 12.37 %. Après en avoir débattu, par 15 votes « pour », 1 vote « contre » et 1 abstention, le conseil adopte les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.20%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24%
- Taxe d'habitation : 12.37%

Par ailleurs, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire usage de la possibilité d'exonération de la taxe d'habitation ouverte par l'article 146 de la loi de finances pour 2024 en faveur :

- des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ainsi que les fondations universitaires ou les fondations partenariales ;
- des oeuvres ou les organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, de mise en valeur du patrimoine artistique, de défense de l'environnement naturel, de diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cette exonération bénéficiera à l'ADAPEI au titre du Foyer des Cèdres et prendra effet à compter du 1er janvier 2025.

Adoption du budget primitif de 2024

Le budget suivant est proposé à l'approbation du conseil municipal :

Section Fonctionnement :

DEPENSES	BP 2024
11 - Charges générales	491 100,00 €
12- Personnel	983 065,10 €
14 - Atténuations de produits	5 500,00 €
65 - Autres charges gestion courante	373 535,64 €
66 - Charges financières	50 000,00 €
67 - Charges spécifiques	8 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €
Dépenses imprévues (supprimé en M57)	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 911 700,74 €
023 - Virement section investissement	544 562,29 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 450,00 €
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	556 012,29 €
TOTAL DEPENSES	2 467 713,03 €

RECETTES	BP 2024
013 - Atténuations de charges	90 498,00 €
70 - Produits services, domaine (cantine, accueil périscolaire)	160 200,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	423 479,00 €
731 - Fiscalité locale	594 466,00 €
74 - Dotations	457 889,70 €
75 - Autres produits gestion courante (loyers)	16 402,10 €
76 - Produits financiers	0,00 €

77 - Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprises amort, dépréciations, prov semi budgétaires	500,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 743 434,80 €
042 - Opération d'ordre transfert en section	5 000,00 €
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 000,00 €
002 - Excédent fonctionnement reporté (N-1)	719 278,23 €
TOTAL RECETTES	2 467 713,03 €

Section investissement :

DEPENSES	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204) yc opérations	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	328 586,25 €
Opérations d'équipement	434 893,29 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	763 479,54 €
16 - Emprunts	73 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	73 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	836 479,54 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 000,00 €
Solde négatif reporté N-1	188 459,81 €
TOTAL DEPENSES	1 029 939,35 €

RECETTES	BP 2024
13 - Subventions d'investissement (sauf 138)	305 067,52 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	305 067,52 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 009,96 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 849,58 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES	168 859,54 €

TOTAL RECETTES REELLES	473 927,06 €
021 - Virement de la section fonctionnement	544 562,29 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	11 450,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	556 012,29 €
TOTAL RECETTES	1 029 939,35 €

Principales dépenses d'investissement :

En opérations :

- Acquisitions foncières et réalisation de chemins : 19 893.29 €
- Construction d'une maison d'assistantes maternelles : 5 000 €
- Rénovation et extension de la salle associative : enveloppe réservée à hauteur de 410 000€

Total des opérations : 434 893.29 €.

En dehors des opérations : 269 541 €

NOUVEAUX PROJETS 2024		
SECTEUR	OBJET	MONTANT
Dépenses courantes	«Petits investissements du quotidien»	51 948
École	Maternelle : lavabos du couloir (2)	2 000
	Maternelle : peinture des 2 couloirs (évaluation)	1 500
	Renouvellement PC + Vidéoprojecteur + écran	9 000
Restaurant scolaire	Tables et chaises anti-bruit	2 000
	Peinture des murs	6 000
Mairie	Ecran vidéoprojecteur sous-sol	300
	Fenêtres oscillo-battantes sous-sol	1 500
Accueil périscolaire	Petit mobilier	1 500
	Réfrigérateur	600
Espace culturel	Petit mobilier	1 500

	Commande annuelle de livres	3 500
Eglise	Réfection du beffroi	15 600
	Réfection illumination du clocher (évaluation)	10 000
	Paratonnerre	11 600
	Rénovation façade église et toiture	3 500
Logements communaux	Presbytère : changement des huisseries	3 800
	6 rue de Soulligné : remise en état	25 000
Espaces extérieurs	Réfection de cheminements : Pruillé	14 040
	Renaturation plateau scolaire (retrait enrobé)	25 000
	Végétalisation d'espaces urbains (tranche 2)	20 000
	Panneaux lieux-dits	2 600
	Mobilier urbain (pots de fleurs)	3 000
	Mur rue des Fontaines (en + de la provision)	5 000
Services techniques	Sécateur électrique	2 500
	Récupérateur d'eau la Blanchardière	2 000
	Réparation fenêtre buvette	6 053
	Robot de tonte	38 500
TOTAL 2024		269 541

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2024.

Attribution de subventions

Le maire présente la liste des subventions proposées. Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Aux associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	2 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEORGIENNE	300 €

L'ILOTCOT	2 000 €
AKILTOOR	450 €
GROUPE CHANTANT	100 €
SAINT-GEORGES BIEN-ETRE	450 €
DYNAMIQUES BOISGEOIRIENS	430 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TROMPE-SOURIS (1 000 € fonctionnement, 600 € carnaval)	1 600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE MARIN	100 €
MONTANT TOTAL	7 430 €

- A la coopérative scolaire : 2 800 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative pour un montant de 1 100€, et d'accorder une aide pour le voyage scolaire de 1 700€.
- Au RASED (soutien aux élèves en difficulté) : 100 €
- Au CCAS : 5 000€

Acquisition des parcelles nécessaires à la poursuite de la ronde verte (val de l'orne)

Des négociations ont été menées avec M. Moulin concernant l'acquisition des parcelles A1358, A1360, A1361, A1362, A1365, A 1367, A1369, A1370, A1371, A571, et la constitution d'une servitude sur la parcelle A1326, afin de poursuivre l'aménagement du cheminement de la « ronde verte » le long de l'Orne Champenoise. L'acquisition amiable des parcelles va pouvoir être réalisée au prix de 15 000€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune. La servitude de passage créée sur la parcelle A1326 est évaluée à 150 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'acquisition des parcelles A1358, A1360, A1361, A1362, A1365, A 1367, A1369, A1370, A1371, A571 pour un montant de 15 000€ et d'accepter le bénéfice d'une servitude sur la parcelle A1326 pour un montant de 150€ ; auxquels s'ajouteront les frais de notaire ;
- d'autoriser le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint au maire dans l'ordre du tableau, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

Accroissement temporaire d'activité – Espace verts

Les travaux d'entretien des espaces verts sont accrus durant la période estivale. Il est nécessaire de renforcer l'équipe des agents communaux, dans le secteur technique durant la période estivale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter, dans le cadre d'un contrat temporaire d'accroissement saisonnier d'activité, deux personnes à temps complet, pour une durée maximale de 6 mois chacune, rémunérées en fonction de la grille d'adjoint technique à l'échelon 1.

Création d'un poste temporaire préalablement au recrutement d'un(e) ATSEM à compter du 1er septembre 2024

Mme YZEUX-YON, adjoint technique qui occupe des fonctions d'ATSEM à l'école maternelle Trompe-Souris, fera valoir ses droits à retraite à compter du 1er novembre 2024.

Afin d'anticiper son remplacement, et considérant les difficultés de recrutement sur un tel poste en cours d'année scolaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet de 33h hebdomadaires à compter du 1er septembre 2024. Le doublon permettra d'assurer une période de tuilage.

Augmentation horaire du poste de responsable de l'accueil périscolaire

Le poste de responsable de l'accueil périscolaire, créé par délibération du 8 juin 2021, prévoyait un volume horaire de 19.6 heures hebdomadaires annualisées (représentant 25h de travail effectif en semaine scolaire).

Ce poste n'a pas pu être pourvu par un fonctionnaire titulaire, une responsable a donc été recrutée par contrat d'un an renouvelé deux fois à compter du 30 août 2021. Au terme d'un délai de trois ans, il convient d'ouvrir à nouveau ce poste aux candidatures. Toutefois, avec un recul de trois années de fonctionnement, il est apparu que la quotité horaire initialement prévue était insuffisante. La responsable effectue un nombre récurrent d'heures complémentaires.

Pour tenir compte de ce fait, et augmenter l'attractivité du poste, le conseil municipal valide à l'unanimité une augmentation horaire du poste à hauteur de 25h hebdomadaires annualisées (représentant 32h de travail effectif en semaine scolaire).

Adhésion à l'espace conseil énergie climat du pays du mans

Le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a annoncé sa volonté de voir créer à l'échelle du Pays, un service de type Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

A ce titre, une consultation en date du 1er juin 2023 a été réalisée auprès de l'ensemble des Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays du Mans, suivie d'un séminaire le 18 octobre 2023 à La Chapelle-Saint-Aubin afin que chacun puisse mesurer l'intérêt de la création d'un tel espace pour sa collectivité ou son EPCI.

Pour les collectivités : aider à agir sur le patrimoine des collectivités

- Économiser l'énergie, favoriser les nouveaux modes de construction et passer aux énergies renouvelables,
- Aider à la recherche de financements,
- Sensibiliser et former aux usages,
- Échanger, partager et former.

Pour le grand public : accompagner les particuliers et le petit tertiaire privé

- Favoriser les nouveaux modes de construction et d'habitat,
- Économiser l'énergie et passer aux énergies renouvelables,
- Échanger, partager et former.

sous réserve des conditions suivantes :

- Adhésion par délibération à l'Espace Conseil Energie Climat (EC²) via le versement d'une cotisation de 1.40 €/habitant/an pour les communes et 0.20 €/habitant/an pour les EPCI et la signature d'une convention dont un projet est annexé à la présente délibération.
- Durée de l'adhésion fixée à 4 ans (échéance 2027/2028),
- Nouvelles adhésions possibles uniquement à compter de 2026 (après échéances électorales),
- Maintien de la cotisation PTRE (0.50 €/habitant) laquelle basculera du budget principal du Pays vers son budget annexe EC² en 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1er janvier 2024 ;
- d'accepter l'ensemble des conditions susvisées sachant que l'appel à cotisations 2024 se fera pour une année complète,
- d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et tous documents se rapportant à cette affaire

21 Mai 2024

Demande de subventions :

- Renaturation du plateau scolaire

La renaturation répond à trois enjeux environnementaux : la reconquête de la biodiversité, l'adaptation au réchauffement climatique et l'amélioration de la santé humaine. Pour faire face à ces défis, la commune de Saint-Georges-du-Bois a engagé un vaste programme de végétalisation et de renaturation de ses espaces urbains.

Ainsi, un programme de plantation de 400 arbres sur deux ans a été initié en 2023 dans les principaux espaces urbains de la commune.

Pour contribuer à lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, il est apparu nécessaire de compléter le programme de végétalisation par la recherche de solutions concernant le plateau scolaire.

Situé au coeur du bourg, le plateau scolaire est une vaste esplanade couverte d'enrobé et destinée à permettre des activités sportives variées des enfants.

Après étude et concertation avec le directeur de l'école concernant les usages de cet espace, il est ressorti que le plateau pourrait être « divisé » en deux parties : l'une conservant son aspect actuel afin de permettre les jeux de ballons (football, basketball), et l'autre dont l'enrobé pourrait être retiré.

L'objectif est de rendre perméable un espace d'environ 1 000 m² en le renaturant et en l'engazonnant. Des plantations d'arbres seront également réalisées.

Ce projet sera mené dans l'objectif de répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique et de gestion des eaux pluviales, en favorisant l'effet d'ombrage tout en permettant l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle pour éviter au maximum les rejets au réseau. Le montant total des dépenses présentées est de 30 962 €HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
Département (Plan de relance)	5 678,00 €	18%
Fonds vert	15 481,00 €	50%
Reste à charge commune	9 803,00 €	32%
TOTAL	30 962,00 €	100%

- Réfection du clocher de l'église

Lors de l'entretien du campanaire de l'église, l'entreprise a identifié des faiblesses dans la structure de soutènement des cloches. Un audit approfondi a permis de préciser la nature des travaux à réaliser. Les travaux seront l'occasion d'installer un paratonnerre. De plus, l'installation électrique permettant l'illumination du clocher la nuit doit être remplacée car elle ne fonctionne plus.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 29 203 € HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
Conseil départemental : Plan de relance	23 362,00€	80%
Reste à charge commune	5 841,00€	20%
TOTAL	29 203,00€	100%

- Réfection de la toiture de l'atelier municipal de La Blanchardière pour permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne

La commune élabore un projet d'installation d'une centrale solaire citoyenne sur la toiture de l'atelier municipal, en partenariat avec Cenovia/Le Mans Sun.

Si l'installation des panneaux photovoltaïques à proprement parler est prise en charge par Cenovia/Le Mans Sun, en revanche il convient préalablement de rénover la toiture de l'atelier, actuellement en mauvais état, afin de lui permettre de supporter l'installation de ces panneaux.

La production d'électricité de cette installation bénéficiera aux habitants de la commune. Les dépenses s'élèvent à un montant de 59 876 € HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
DETR 2025	29 938,00€	50%
Conseil départemental : Plan de relance	14 500,00€	24%
Reste à charge commune	15 438,00€	26%
TOTAL	58 876,00€	100%

Recrutement du responsable de l'accueil périscolaire

Ce poste est actuellement réservé aux catégories B (animateurs).

Au vu du profil du candidat reçu pour ce poste, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir le poste aux agents de catégorie C (adjoints d'animation), à condition de disposer d'un diplôme d'aptitude aux fonctions d'encadrement (diplôme du BAFD, BPJEPS ou équivalent).

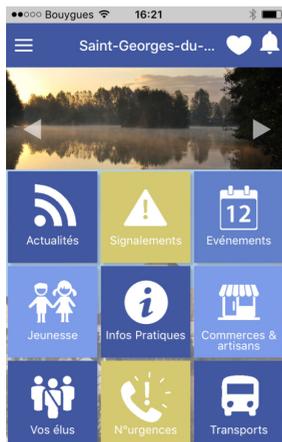
Afin de permettre une modification horaire du poste à hauteur de 28h30 hebdomadaires annualisées, le conseil municipal charge le maire de saisir pour avis le comité social territorial.

Prime pour le pouvoir d'achat

Le décret du 31 octobre 2023 a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Cette prime peut être versée de manière exceptionnelle et forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Le comité social territorial a rendu, en date du 28 mars 2024, un avis favorable au projet présenté par la commune de Saint-Georges-du-Bois. Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

Article 1er : Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune de Saint-Georges-du-Bois.

Article 2 : Bénéficiaires a) Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes : 1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ; 2. Être employés et rémunérés par de la commune de Saint-Georges-du-Bois à la date du 30 juin 2023 ; 3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.



Pour rester au courant des dernières actualités et alertes, téléchargez l'Application mobile «My Mairie» et choisissez St-Georges du Bois,





Assemblée générale annuelle de l'association des Dynamiques Boisgeorgiens



Festival du jeu organisé par l'association AKILTOOR



La batucada Perqsaô a animé le cortège du carnaval, organisé par l'APETS



Cérémonie 8 mai

Installation de panneaux photovoltaïques à la Blanchardière

Sur le site de la Blanchardière, en collaboration avec Cenovia et Le Mans Sun, il est envisagé l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit sud de l'atelier municipal ainsi que la construction d'une ou deux ombrières identiques à celles que l'on peut voir du côté du boulodrome ou du parking du foot.

La production de ces énergies pourrait faire l'objet d'une autoconsommation collective pour les bâtiments communaux et aussi au profit des commerces ou petites entreprises les plus énergivores de la commune et créer ainsi un lien sur le tissu local à travers le sujet énergétique.

Le prix du kw/h distribué, hors taxes, serait inférieur au prix du marché et sans fluctuation liée à son évolution.

Ce projet est actuellement à l'étude, notamment pour le montage juridique de la partie autoconsommation collective.

Franck BRETEAU, Maire, pousse à la mise en œuvre de ce projet dans les meilleurs délais tout en reconnaissant les difficultés restant à résoudre sur son aspect administratif.

Ce sujet important pour nous tous fera sans doute l'objet d'autres communications en fonction de son avancement.

Caractéristiques techniques :

- 249 Kwc de puissance installée
- 553 panneaux installés
- 1092m² de surface de protection
- 266 MWh de production en année 1 (P75)
- L'équivalent de la consommation annuelle de 120 habitants



Les moyens d'informations proposés sur St Georges du Bois

- Trois bulletins par an
- Un site internet www.sgdb72.fr comptant plus de 4000 visites par mois
- Une application pour smartphone avec une rubrique sondage à travers laquelle vous êtes régulièrement consulté
- Tableau d'informations interactif en facade de mairie

Associations	Président ou Contact	Téléphone	Mail/Blog
Akiltoor	Antoine DENIAU	07.81.55.69.15	Mail : akiltoor@gmail.com
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail : apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog : aspb.asso-web.com
Buckmaster Wargames72	Jean-Christophe BONGARD		Mail : buckmaster.wargames72@gmail.com
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail : assos72-dynamiquesboisgeorgiens@yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruilé	Anthony FOLLIOU	06.78.37.63.38	Site : https://essgb.footeo.com
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.29.35.12	Mail : alma5372@orange.fr.
L'ilotCo	Isabelle LEBEAUDOUR	06.22.90.77.03	Site : https://www.ilotco.fr Mail : contact@ilotco.fr
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail : eve.bodinier@gmail.com Blog : sgbe72.over-blog.com
S.G.B taekwondo	Marwan guimier	06.02.14.83.22	sgb.taekwondo72@gmail.com
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	

Nouveauté 2024 dans le paysage associatif de Saint Georges du Bois !

A la rentrée 2024, une nouvelle association sportive, l'association « SGDB Taekwondo » verra le jour et permettra aux enfants de la commune de découvrir et de pratiquer le Taekwondo.

«LA VOIE DES PIEDS ET DES POINGS» : Originaire de Corée, cet art martial permet d'acquérir une force d'épanouissement et de cultiver un esprit d'ouverture. Pratiquer le Taekwondo, c'est rechercher en permanence un équilibre personnel pour vivre en harmonie avec son environnement.

Le premier cours sera donné le samedi 7 septembre 2024 à la salle associative. Ludovic Guimier sera le professeur en charge de cette activité dont les modalités seront communiquées par le biais d'affiches visibles dans la commune et de flyers qui vont être distribués par ses soins, Des informations pratiques sont également disponibles sur le site de la commune. Nous pouvons déjà vous communiquer l'adresse mail pour tout contact : sgb.taekwondo72@gmail.com

Afin d'en savoir un peu plus et de découvrir cette nouvelle association, voici une interview réalisée avec Mr Guimier ce mois-ci :

- **Parlez-moi de vous en quelques mots :**

Je m'appelle donc Ludovic Guimier, j'ai 43 ans et je suis conducteur d'installation chez Renault Le Mans. Je suis également entrepreneur dans la vente de Matériels d'arts martiaux, SASU BODYARTFIGHT.

- **Vous êtes Boisgeorgiens depuis quelle date ?**

Cela fait 13 ans que nous sommes Boisgeorgiens.

Nous avons emménagé en juillet 2011, au Parc des Hayes.

- **Vous pratiquez le taekwondo depuis quand ? Et enseignez depuis quand ?**

Je pratique le taekwondo depuis plus de 15 ans au JS Coulaines TAEKWONDO.

Plusieurs fois champion et vice-champion régional, nombreux podiums en open, j'ai aussi décroché un podium en critérium France Master (2012). Cette

discipline je la partage avec mes 4 enfants qui pour trois d'entre eux ont obtenu divers titres régions et pour mon ainée une détection dans le Programme d'Accession au Haut Niveau.

J'ai en 2015 passé une certification d'assistant club afin de me former à l'enseignement technique et traditionnel. Puis je suis partie 2 ans au club le Mans Elite afin de développer l'enseignement combat, puis retour à Coulaines, où J'ai validé mon diplôme en 2022 et est devenu, l'un des deux enseignants principaux.

- **Concernant cette activité sportive, quelles sont les valeurs éducatives, humaines, et les compétences sportives qu'elle développe, qu'elle véhicule ?**

Les valeurs véhiculées sont avant tout : L'humilité, le respect, la persévérance, le courage, la discipline, la détermination et la loyauté. Le vivre ensemble (peu importe l'origine social, ethnique, religieuse) regroupe toutes les autres valeurs citées. Car même si c'est un sport individuel, le groupe porte vers le haut chaque élève dans son projet sportif. Les élèves y développeront la souplesse, la dextérité, la coordination, et la mobilité.

- **Que proposerez-vous aux enfants dans vos cours ?**

Des ateliers de motricité à travers des exercices ludiques, le développement corporel (cardio et musculaire), mais aussi et surtout l'apprentissage d'un art martial de contact et technique.

Le combat et la découverte d'une nouvelle langue et sa culture.

En parallèle je poursuis ma formation personnelle, afin d'intégrer toutes les évolutions du taekwondo qui ne cessent de changer.

La section de Saint Georges du Bois bénéficiera d'un jumelage avec mon autre club du JS Coulaines. Permettant, si les élèves le souhaitent, de bénéficier de créneaux supplémentaires sans supplément.



NOUVEAU

S.G.B

**Septembre
2024**

Taekwondo

Dès 4 ans

- Humilité
- Respect
- Contrôle de soi
- Persévérance



**salle associative
de
St Georges du
Bois**

BABY (Poussin/Pupille): 4-7 ans

Samedi : 10H00 - 11H00

Benjamin/Minime: 8-11 ans

Samedi: 11H00-12H00

Cadet/Junior: 12-16 ans

Samedi: 12H00-13H30

**+ 2 mercredis par mois
18H00-20H00**



Club affilié à la

FFTDA

Contact/Guimier Marwan 0602148322

Email: sgb.taekwondo72@gmail.com



SAINT GEORGES BIEN ETRE : Des nouveautés pour la rentrée de septembre !

Notre association a sollicité les avis de ses adhérents au travers d'un questionnaire concernant son évolution et la proposition de nouveaux créneaux d'activité sportive.

Les résultats (60% de retours) sont très positifs et nous confortent dans notre volonté d'évoluer :

- 84% des retours montrent une satisfaction des créneaux existant avec un bémol concernant le vendredi.
- 81 % des retours indiquent que les horaires proposés correspondent aux disponibilités des pratiquants avec également quelques remarques sur les horaires du vendredi notamment le créneau de 20 heures à 21 heures.

En ce qui concerne les nouveaux jours proposés (lundi et jeudi), les retours sont équivalents à hauteur de 46 % pour le lundi et 42 % pour le jeudi.

Vous aurez ainsi dès la rentrée prochaine l'opportunité de profiter de nouvelles plages sportives :

Le lundi de 17h00 à 18h00 ; de 18h00 à 19h00 et de 19h00 à 20h00,
et le jeudi de 17h00 à 18h00.

Le pilate ayant eu un grand succès mais ne pouvant accueillir qu'une quinzaine de personnes par session, il a été décidé de le positionner le lundi à 17 heures et 18 heures ainsi que le jeudi à 17 heures tout en gardant le créneau de 18 heures le vendredi.

Notre association souhaite également proposer un cours de yoga le lundi à 19 heures. Nous sommes actuellement en recherche d'animateur pour cette activité et la validerons dès que possible.

Attention : En raison de nos activités se déroulant chaque jour de la semaine, les inscriptions se feront à la salle associative :

- Mardi 3 septembre de 17 heures à 19 heures
- Jeudi 5 septembre de 18 heures à 20 heures.

La rentrée sportive s'effectuera lundi 9 septembre à 17 heures.

Nous faisons également appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à assurer d'une part les inscriptions et ensuite à la bonne gestion de la salle associative aux jours et heures de nos activités.

Que vous soyez adepte d'une mise en forme tout en douceur et légèreté ou d'une recherche plus approfondie, Saint Georges Bien Être est l'association qu'il vous faut !

Mme BODINIER, présidente, reste à votre disposition au [06.87.83.65.32](tel:06.87.83.65.32) ou Mme CHABLE, vice-présidente, au [02.43.47.20.94](tel:02.43.47.20.94) pour tout renseignement complémentaire ainsi que les membres du bureau que vous pouvez rencontrer lors des sessions sportives.



L'îlotCo

L'association L'îlotCo est engagée dans la création d'un écosystème local et diffuse l'idée que l'on peut pratiquer une cuisine gourmande qui fait du bien à notre santé, et à la planète.... Sans se ruiner !



Des ados à L'îlotCo, pour devenir consom'acteur !

Attirés par nos propositions d'ateliers originaux et adaptés, des services jeunesse passent une journée entière à L'îlotCo. Les jeunes participent à des ateliers biodiversité et bricolage nature, profitent d'un pique-nique éco-responsable avec débat... Pour leur plus grand plaisir ! Avec ces actions pour les pré-ados et ados, nous souhaitons encourager les jeunes de notre territoire à se forger leurs propres opinions, et ainsi devenir des consom'acteurs !

Projet permaculture, pour participer à la résilience alimentaire de notre territoire.

Les plants semés vont être intégrés au jardin au fur et à mesure. Un groupe de travail a été constitué pour concevoir l'espace...

Novice ou passionné de jardin, rejoignez ce groupe pour, vous aussi, donner vie à vos rêves de culture, et partager des connaissances dans la bonne humeur !

Activités régulières pour la rentrée

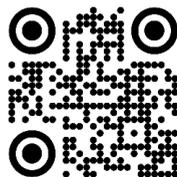
Retrouvez toutes les infos cet été <https://www.lilotco.fr>

Suivez nous sur L'îlotco | Facebook ou Instagram

Consultez notre programmation sur Agenda L'îlotCo

Nous contacter : [06.22.90.77.03](tel:0622907703) ou contact@lilotco.fr

Nous rendre visite : Infos pratiques – L'îlotCo (lilotco.fr)



FC SGP

Le FOOTBALL CLUB SAINT GEORGES PRUILLE est née de la fusion entre l'ENTENTE SPORTIVE DE SAINT GEORGES DU BOIS et l'ASSOCIATION SPORTIVE DE PRUILLE LE CHETIF en juin 2016.

Nos écoles de foot travaillaient déjà ensemble depuis 3 ans et la saison 2015-2016 une équipe sénior "AS PRUILLE B" était complétée

par des joueurs de l'ESSGB B.

Bien conscients des difficultés rencontrées par nos deux petits clubs, et après validation par les dirigeants des 2 clubs ... le projet de fusion s'est activé et après concertation des élus de nos communes, et un travail administratif et organisationnel important de l'ensemble de nos dirigeants nous avons pu défendre notre projet devant la ligue du Maine (Sarthe Mayenne) qui



est devenue depuis la ligue Pays de la Loire. C'est ainsi qu'est né le FC SGP. Les cinq premières années n'ont pas été étincelantes avec notamment deux saisons arrêtées par le Covid... mais nous avons su garder nos 3 équipes séniors et notre équipe vétérans. La satisfaction venait plutôt des jeunes avec un effectif grandissant de l'école de foot (6/11 ans) mais aussi dans la préformation (U12 à U18) et la création d'un Groupement de Jeunes avec les clubs de (Chauffour/Trangé - Coulans/La Quinte - Rouillon puis dernièrement Louplande et Degré) pour les catégories (12/18 ans) le GJ BOCAGE MANCEAU qui permet à nos licenciés de jouer dans les divisions élites départementales de chaque catégorie.

Fort d'une équipe dirigeante très investie et dynamique la convivialité a toujours été de mise mais les résultats n'étaient pas à la hauteur de notre ambition pour ces premières saisons, mais un projet commun à nos deux municipalités couvrait "l'amélioration des complexes existants". Après un travail de titan des élus des 2 communes en collaboration avec les anciens présidents de nos 2 clubs Dominique LECHAT et Michel GUIARD les travaux sur les 2 complexes ont pu commencer pour être opérationnels au début de la saison 2021/2022 ... et ça a tout changé !!! Le FC SGP a connu un nouvel envol... une nouvelle dynamique s'est installée... notre club s'est métamorphosé ce qui permis de devenir à nouveau ambitieux.

L'inauguration du terrain synthétique de Pruillé le Chétif a été organisée le 30 Août 2023. La dernière phase des travaux sera le projet des nouveaux vestiaires sur le Site de Saint Georges du Bois dont les travaux devraient commencer en septembre 2024.

Le club a trouvé un nouvel encadrement séniors avec l'arrivée de Pascal HEURTEBIZE et Mickaël LEGEAY à la tête de l'effectif Séniors et a pu s'appuyer sur l'expérience et les conseils de Stéphane GARNIER pour structurer le club au niveau de l'école de foot et du GJ Bocage Manceau.

Quelques chiffres qui parlent d'eux- mêmes :

	Saison 2016/2017	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Nombre de licenciés total	205	287	335	361
Dont Joueurs(es) (6/11 ans)	44	58	60	74

En plus de cette belle évolution en terme de licenciés qui nous place à la 13ème place au niveau du district de la Sarthe, le club a également permis à des éducateurs de se former et a été un tremplin pour des jeunes issus de nos clubs d'origine pour rentrer dans les métiers du football :

Sur les 3 dernières saisons : 3 services Civiques / 2 apprenti BP JEPS / 1 Apprenti BMF. Des nouvelles catégories et disciplines ont vu le jour : 1 Equipe de foot à 7 - 1 Section foot en marchant



Des nouvelles manifestations ont vu le jour :

Tournoi «Fusion's Cup» catégorie U11 et U13

Stage de foot pour les U6/U11 et U12/U16 à la Toussaint et à Pâques

Les résultats de la saison dernière (2022-2023) ont propulsé notre club en haut de l'affiche :

- Accession de notre équipe Séniors A dans l'élite départementale (niveau jamais atteint jusque-là)
- Demi-finale de Coupe du District pour les Séniors A et Demi-finale du Challenge du District pour les Séniors B
- Accession des U15 D1 du Bocage Manceau en U16 Région (une première pour notre groupement)
- Labellisation de notre Ecole de Foot et du GJ Jeunes Bocage Manceau
- Les équipes du Bocage Manceau étaient présentes en Elite Départementale de toutes les catégories.

Nos ambitions et nos objectifs :

- Continuer à progresser dans toutes les catégories
- Former nos éducateurs et nos dirigeants pour proposer à nos licenciés un encadrement performant et une pratique du football de qualité.
- Développer le football féminin avec l'arrivée de joueuses et d'éducatrices.
- Former et accompagner un ou plusieurs arbitres jeunes pour leur permettre d'atteindre le haut niveau.

Nos prochaines manifestations :

Samedi 1er Juin 2024 : Finales secteurs U10 & U11

Samedi 31 Août 2024 : Concours de Pétanque et Soirée Cochon Grillé sur le site de Pruillé Le Chétif

Samedi 7 Septembre 2024 : 3ème Edition Fusion's Cup «Jean Michel Roger»
Tournoi U11 & U13

Samedi 05 Octobre 2024 : Repas Karaoké & soirée Dansante à la salle associative Saint Georges du Bois.

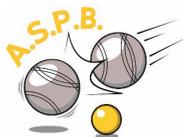
Si des personnes souhaitent venir rejoindre notre équipe de dirigeant(e)s et/ou d'encadrant(e)s et nous apporter votre expérience et vos idées nouvelles, n'hésitez pas à venir nous contacter et venir nous rencontrer.

A.S.P.B

L'A.S.P.B existe maintenant depuis 10 ans sur Saint Georges du Bois et compte désormais plus de 60 adhérents.

Nous avons déjà organisé 2 concours depuis le début d'année où nous avons eu le plaisir d'accueillir beaucoup d'équipes :

Le samedi 06 avril en doublettes formées (38 équipes) et le samedi 04 mai en triplètes formées (23 équipes)



Les dates à venir sont :

- Samedi 08 juin 2024 Doublettes mixtes formées
- Samedi 28 septembre 2024 Triplètes formées

Les jours d'entraînements sont le mercredi et samedi après-midi.

Un site est créé pour les adhérents afin de communiquer et de connaître les actualités de l'association.

Nous organiserons fin juin, comme tous les ans notre journée réservée aux adhérents qui nous permettra de célébrer nos 10 ans d'activité. Cet été nous avons pu organiser à nouveau notre journée réservée aux adhérents. Matinée pêche à l'étang ou randonnée, repas le midi et après midi pétanque. Les adhérents étaient ravis de cette journée à notre plus grand plaisir.

Nous avons également 3 équipes qui, normalement, partiront début septembre 2024 pour une semaine en Espagne à Santa Susanna. Il s'agit d'un concours en triplètes formées pour les personnes de plus de 50 ans.

Le tarif de l'adhésion est de **25 € par an**.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant qu'adhérents, n'hésitez pas à contacter l'un des membres du bureau.

Gino GAISNE (Président) : [06.27.17.47.07](tel:0627174707)

Francis BLIN (Secrétaire) : [06.21.80.73.66](tel:0621807366)



Les dynamiques Boisgeorgiens :

Les activités habituelles réservées aux adhérents sont les suivantes :

Les activités après-midi jeux de cartes, de société et loisirs créatifs partagés sont organisées le deuxième et quatrième mercredi de chaque mois à partir de 14h.

Les initiations danse musette sont réalisées tous les mardis soir à partir de 20h.

Les randonnées pédestres sont programmées une fois par mois le lundi après-midi à partir de 14h suivant le calendrier des activités.

Le calendrier des programmes à venir de Juin à Octobre est le suivant :

A l'attention des adhérents :

- Jeudi 20 Juin 2024 Pique-nique interclubs St Georges – Étival, parc de la Rivière à Étival
- Vendredi 30 Août 2024 Journée découverte du canton de La Ferté Bernard
- Vendredi 23 Août 2024 sortie diner spectacle nuit de la Liberté – Trans sur Erdre (44)

A l'attention de tout public :

- Dimanche 13 Octobre 2024, Salle associative à St Georges du Bois - Après-midi dansant de 14h à 19h, ouvert à tout public

Buckmaster Wargames 72



Une nouvelle association a été créée en mars dernier à Saint-Georges du Bois. Son nom «BUCKMASTER WARGAMES 72». Celle-ci a pour vocation l'organisation d'événements ludiques autour de jeux de plateau, type 'Wargames historiques' au sens large, et plus particulièrement sur la période de la Seconde Guerre Mondiale.

L'association organisera annuellement un événement ludique ouvert au public, ainsi qu'un tournoi sur le jeu «Mémoire 44» (prévu en janvier 2025) ; événement qui attirera des joueurs venus de toute la France. Ce jeu, qui fête ses 20 ans cette année et doté d'une fédération, retrace les grandes batailles qui ont jalonné le conflit mondial du milieu de 20e siècle. Des plages normandes du débarquement en juin 44 jusqu'aux combats dans le pacifique en passant par les affrontements dans le désert nord-africain, les joueurs découvriront des endroits souvent méconnus du grand public. Cela pour contribuer au 'devoir de mémoire' notamment auprès des jeunes générations, dans un contexte géopolitique actuel où la guerre n'est malheureusement pas qu'un lointain souvenir.



L'association a été créée par 4 personnes, Emmanuel LELIEGE (Président), Thomas GAUTRON (Président Adjoint), Stéphane LABOURET (Trésorier) et Jean-Christophe BONGARD (Secrétaire) en photo.

Ce dernier était déjà à l'origine de l'association ludique boisgeorgienne AKILTOOR créée en 2013, toujours active et dynamique.

Persuadés des valeurs que porte le jeu dans ses dimensions sociales, multigénérationnelles, les membres de cette nouvelle association vous attendent tous les jeudis soirs à 20h30 dans la salle associative lors des soirées jeux AKILTOOR pour vous faire découvrir leur monde ludique. Coordonnées : buckmaster.wargames72@gmail.com



A.P.E.T.S

Durant ce second trimestre de l'année l'association des parents d'élèves de l'école Trompe Souris a été bien active :
L'édition 2024 du Carnaval s'est de nouveau déroulée sous une météo clémente le 6 Avril dernier. Au programme de ce défilé sur le thème du sport : départ après un premier en-cas offert par M. et Mme Mercier sur le parking du supermarché, défilé à travers Saint-Georges aux sons du groupe Per-Q-Sao et vente de crêpes depuis la salle associative pour permettre à tous de reprendre des forces. Tous les éléments étaient réunis pour une fête réussie, le tout sous une pluie de confettis !
Merci à tous les footballeurs, judokas, super-héros, princesses, etc... pour leur participation et leur bonne humeur !



Succès de nouveau au rendez-vous pour la seconde vente de Gâteaux Bijoux de l'année, cette fois avec les Brioches de Vendrennes ainsi qu'une première pour les confitures de la ferme de la Métairie ! Encore merci à tous pour votre participation !

Le dimanche 30 juin 2024, l'APETS organise comme chaque année la fête de l'école qui aura lieu sur le plateau scolaire Trompe Souris à partir de 11h. Tout au long de cette journée vous pourrez venir admirer les spectacles des enfants, déjeuner sur place, participer aux différentes animations et jeux proposés gratuitement pour les enfants.

À 16h, aura lieu le tirage au sort de la tombola ! Les tickets sont actuellement en vente auprès des enfants, on compte sur vous pour leur faire battre leur record de vente !

Tous ces projets aident à financer via la coopérative scolaire, les actions pédagogiques mises en place par les enseignants pour nos enfants. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour l'organisation des événements de l'année prochaine !

Réunion prévue le 27 juin à 20h dans le hall de l'école.



Partenariat avec une commune italienne : Résultats de notre sondage

Merci aux 74 personnes qui ont répondu au sondage sur l'intérêt éventuel porté au lancement d'une démarche de partenariat avec une commune italienne.

Les réponses sont les suivantes :

- Une importante majorité est intéressée par la démarche : 70,2%
- Ne sont pas intéressés par la démarche : 20,2%

En outre SEPT PERSONNES ont répondu être intéressées pour participer activement à la mise en oeuvre de cette démarche.

Dans un premier temps,
nous invitons ces sept personnes à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie afin que nous puissions organiser une rencontre pour élaborer une méthodologie et nous permettre d'avancer dans ce projet.

Diplôme Européen

La commune de Saint-Georges-du-Bois s'est engagée, en lien avec la Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe, dans une démarche destinée à accueillir un jeune volontaire européen.



EUROPE
DIRECT

C'est chose faite depuis le début du mois de janvier 2024 avec l'arrivée de Simone Panazzolo, jeune ressortissant italien qui intervient auprès des enfants de la commune à l'école, pendant les temps périscolaires du midi et du soir, ainsi qu'à l'espace culturel.

En parallèle, la commune a dû constituer un dossier en vue de l'obtention d'un label européen permettant l'accueil de jeunes volontaires. A l'issue d'une instruction de plusieurs mois, l'Agence nationale Erasmus + France Jeunesse et Sport a délivré ce label le 12 mars 2024.

Ce label est valable cinq ans.

Cela nous permet de pérenniser l'accueil de volontaires européens et de lancer le recrutement d'un nouveau volontaire pour la rentrée de septembre 2024.

Éditeur de la publication: Mairie de St Georges du bois

Directeur de la publication: Franck Breteau

Couverture: Espace fleurie de St Georges du Bois

Conception/Maquette: Vincent Meunier (vincent-meunier.fr)

Impression: Numeriscann'24 (Tirage en 1000 exemplaires)

Dépôt légal: Bibliothèque municipale d'Angers, 49 rue Toussaint

Exposition JEUX OLYMPIQUES

Entrée libre

15 MAI - 27 JUILLET 2024

Espace Culturel
SAINT-GEORGES-DU-BOIS



SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Exposition
80^e ANNIVERSAIRE
DE LA BATAILLE
DE NORMANDIE
DU 1^{er} AU 29 JUIN 2024

ESPACE CULTUREL

1944
2024



Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle

Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...).

Tél : 02.43.84.16.60

Familles Rurales

Pour les familles, les personnes âgées et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Un rendez-vous à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement.

Tél : 02.43.39.34.36

Mail : le-mans.sad@wanadoo.fr

Maison des services ADMR

Rives de la Sarthe propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses,...) Tél : 02.43.21.03.05

Informations pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 14h30 à 18H00
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9H00 à 12H00 et 14H30 à 17H00
- Samedi : 9H00 à 12H15

Tarifs des Photocopies

A4 noir et blanc : 0.20 €

A4 couleur : 0.50 €

A3 noir et blanc : 0.30 €

A3 couleur : 0.70 €

Tél : 02.43.47.18.87

Mail : accueil@mairie-sgdb.fr

Sarthe Autonomie

Sarthe Autonomie s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leur entourage et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat ...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes. Sarthe Autonomie de l'antenne d'Allonnes reçoit sur rendez-vous tous les matins sur place ou au domicile et sans rendez-vous à Sarthe Autonomie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale)

Tél : 02 43 14 33 60

Mail : sartheautonomie.cmno-allonnes@sarthe.fr

Assistante Sociale du Secteur

Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV.

Tél : 02.43.14.33.60.

SIVOM du Bocage Cénomans

Tél : 02.43.83.51.97

Mail : secretariat@bocagecenomans.org

L'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires): tel 07 64 58 19 23 accueilloisirs@bocagecenomans.org

Relais de la Petite enfance

Tél : 02.52.19.21.80 (choix 2)

Mail : relaispetitenfance@bocagecenomans.org

Presbytère

Père Vincent Rabergeau
4 rue Ducreé 72100 Le Mans
02.43.47.80.75 / 02.43.28.52.69

Bibliothèque « à Pleine Page »

Tél: 09.64.02.36.05

Espace culturel - Place de la Mairie

- Lundi: 16h30 à 18h30
- Mercredi: 10h-12h / 14h30 à 18h30
- Samedi: 10h30 à 12h00

Agence Postale Communale

Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie. La levée du courrier a lieu à 12h30 en semaine et à 11h00 le samedi.

Tél : 02.43.21.33.67

Location de la salle de la Maison de la Rivière (capacité de 49 personnes) au Parc de la Rivière du vendredi 11h30 au lundi 11h30. Renseignement auprès de la mairie

Destruction Nuisibles

En cas de présence de nuisibles (frelons asiatiques, guêpes etc...) contacter l'accueil de la mairie.

Activité tennis

Réservation par sms auprès de M. Pré Julien au 06.23.99.88.59

Transport

ALÉOP (Le Mans - Noyen - Sablé) Ligne 208

Dépliant disponible en mairie et sur le site internet : aleop.paysdelaloire.fr

Ses artisans

Dépannage en électroménager et outillage électrique Vente d'occasion et de pièces détachées

Xavier Lebreton : 06.62.05.31.06

ORDIDOC - Dépannage informatique à domicile 06.30.54.44.66

Déchets verts

Déchets verts au lieu-dit de la Blanchardière

(sortie de St Georges du bois vers Etival).

- Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
- Samedi : 9H00 à 18H00

Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon).

- Lundi, Mardi, Mercredi : 9H00 à 12H00
- Jeudi et Vendredi : 14H00 à 18H00
- Samedi : 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Composteurs: des composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le 02.43.47.47.60

Les composteurs permettent, en moyenne, de réduire vos déchets de plus de 30%.

Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif : LUNDI (toutes les semaines) et si le lundi est férié, la collecte est reportée au lendemain.

SETRAM

Dépliant ligne 34 disponible en Mairie. Horaires fixes en semaine, fixes et à la demande le samedi et uniquement à la demande le dimanche. En savoir plus sur sgdb72.fr

Artisan peintre :

Jean-Marie Pelletier : 02.43.47.14.49

GN ISOLATION : Panneaux isothermes : 02.43.47.10.67

NP Maçonnerie : Artisan maçon

Patrice Noël : 06.74.04.01.52

Si vous n'êtes pas cité, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Ses services

Pharmacie de garde : 3237
Centre Hospitalier : 02.43.43.43.43
Centre Antipoison : 02.41.48.21.21

Gendarmerie de Coulans sur Gée :
02.43.88.82.06

SAMU : 15
MÉDECINS DE GARDE : 116-117
POMPIERS : 18 / 112 (portable)
URGENCES : 17

Cabinet Médical Dr Barré, Dr Carrara ,
Dr Moreau-Cordier, Dr Nayagom,
Dr Letessier : 02.43.47.17.17

Dentiste Dr Philippe Duclos : 02.43.47.22.96

Infirmier libéral
David Liger : 06.47.81.24.07

Ses commerçants

Café-Cantine de L'îlotCo - Bar
Restaurant (et chambres) :
06.22.90.77.03 lilotco.fr

Fournil de L'îlotCo - Pain bio au
levain naturel (sur commande) :
06.72.42.52.18
<https://www.local.bio/l-ilotco>

Charlotte s'en mêle - Coiffure :
02.43.47.24.12

Évasion des sens - Isabelle
esthéticienne : 06.45.81.47.46

La Maison du Pain - Boulangerie,
Pâtisserie : 02.43.20.21.08

L'Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac,
Presse : 02.43.14.75.30

Stéphane Leffray - Vente de produits à
la ferme (sur réservation) viande rouge,
de veau et volailles : 02.43.47.19.96 ou
09.60.01.82.59

Kinésiologue
Laurence Manceau: 07.69.25.25.19

Kinésithérapeute/Ostéopathe
Manuel Dumont (Ostéopathe)
Déborah Sarrelabout : 02.43.88.47.81
Stéphane Tirost : 02.43.28.51.85

Mutami Mutuelle (contrat village)
09.77.42.55.25 ou 07.87.55.13.07

Naturopathe
Éline Bassan : 06.02.45.14.81

Pédicure Podologue
Agathe Thibault-Besnard :
02.43.21.23.31 ou 06.67.88.75.15

Pharmacie :
Blandine Louapre : 02.43.47.18.82

Sublissim'Ongle (Onglerie)
Contact Cindy POTTIER
3 rue des Fouillées
06.62.06.02.84 sur rdv.

EARL Rouillard - Vente de produits
(élevage local) : Charolaise et Limousine
en colis de 10 à 15 kg. Veau en colis de 5
à 8 kg : 02.43.47.24.96

Le P'tit Saint-Georges - Bar, Restaurant :
02.43.47.14.29

U Express - Supermarché :
02.43.83.04.04

Natur'elle - Institut de beauté :
02.43.43.06.00

Ongléance - Soin des Ongles :
06.03.74.26.97

Pat'Pizza - Commerce ambulant -Vente
de pizzas : 06.85.66.11.57

Positive&Co Lingerie - 06.62.17.20.94
<https://lingeriefaitemainbioartisanale.fr>

Calendrier des animations de Saint Georges du Bois

Samedi 08 juin 2024 Doublettes mixtes formées organisé par l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne

Judi 20 Juin 2024 Pique-nique interclubs St Georges –Étival, parc de la Rivière à Étival Par les Dynamiques Boisgeorgiens

Jusqu'au 29 juin 2024 Exposition 80ème anniversaire de la bataille de normandie (1944-2024) proposé par l'espace culturel

Dimanche 30 Juin 2024 Fête de l'école organisé par l'APETS

Dimanche 30 juin 2024 Dimanche des peintres Parc de la rivière

Samedi 13 juillet 2024 Feu d'artifice et soirée dansante Parc de la rivière

Jusqu'au 27 juillet 2024 Exposition Jeux Olympiques proposé par l'espace culturel

Samedi 7 Septembre 2024 3ème Edition Fusion's Cup «Jean Michel Roger» Tournoi U11 & U 13 (FC SGP)

Samedi 28 septembre 2024 Triplettes formées organisé par l'Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne

Dimanche 29 septembre 2024 Parcours d'orientation dans les chemins de Saint-Georges du Bois (projet commun entre l'APETS et l'ÎlotCo).

Samedi 05 Octobre 2024 Repas Karaoké & soirée Dansante à la salle associative Saint Georges du Bois (FC SGP).

Dimanche 13 Octobre 2024 Après-midi dansant de 14 heures à 19 heures ; ouvert à tout public organisé par les Dynamiques Boisgeorgiens

N'oubliez pas à L'ÎlotCo :
Soirées jeux de société : 17 juin, 12 juillet
Soirées danses Folk et Blues : 28 juin